

SURVILLIERS



Le Fil d'Actu

Crise énergétique - #3 | oct. 2022

Chères Survilloises, Chers Survillois,

Depuis plusieurs années, nous sommes pris dans une spirale où les crises se succèdent et impactent directement notre quotidien. Après la période de Covid, la guerre en Ukraine accélère une situation inflationniste en Europe ; nous sommes à présent entrés dans l'ère de l'emballement des prix de l'énergie qui bouleverse sérieusement notre gestion quotidienne de la cité.

Sans revenir sur les causes de cette crise que nous espérons conjoncturelle (crise géopolitique, spéculative du fait de l'indexation du prix de l'électricité sur celui du gaz...), elle traduit tout de même une relation presque schizo-phrénique entre les collectivités locales et l'État. Rappelons tout de même que l'un des

grands principes de notre constitution, repose sur la décentralisation du pouvoir de l'État, au profit des collectivités territoriales, en nous administrant « librement ». Aujourd'hui, l'État impose de plus en plus de mesures contraignantes aux collectivités tout en limitant leurs prérogatives et leurs ressources financières : une forme de mise sous tutelle non assumée...

Face à la hausse des prix de l'énergie, l'État a fort heureusement limité son impact pour les ménages en mettant en place un bouclier tarifaire de 4% en 2022 et 15% en 2023, protégeant ainsi chacun d'entre nous des hausses vertigineuses enregistrées par certains de nos voisins européens.

En revanche, aucun bouclier tarifaire n'a pour l'instant été instauré pour **les collectivités locales qui verront augmenter leurs factures de gaz de 400 à 900%** et de plus du double pour l'électricité ! **Concrètement, pour Survilliers cela se traduit par une augmentation de 1 million d'euros sur un budget de fonctionnement de 5 millions, soit 20% du budget !** Abyssal...

Malgré les actions que nous mettons en œuvre, présentées dans ce « fil d'actu », il sera compliqué d'équilibrer notre budget 2023. Au mieux, notre épargne brute avoisinera zéro rendant impossible le remboursement de la dette et les investissements.

Face à ce constat, les élus se posent une question légitime : pourquoi donc l'État imagine-t-il des mécanismes ultra complexes, à la portée d'un doctorant en économétrie, pour perfruer au compte-goutte les collectivités ? La réponse relayée par la sphère journalistique paraît finalement claire. **L'Etat est convaincu que les collectivités ont des recettes cachées... Mais quelles recettes ?** Nos budgets sont pourtant transparents et connus de l'administration.

Depuis plusieurs années, nos recettes sont rognées : écrêtement de la dotation globale de fonctionnement (DGF), suppression de la taxe d'habitation... Il nous est reproché de ne pas suffisamment augmenter nos impôts. Des subventions nécessaires à la réalisation d'investissements importants, notamment pour rénover nos infrastructures nous, sont mêmes refusées pour ce même motif.

Comprenez que nos dotations sont fonction du « potentiel fiscal par habitant ». En somme, moins la collectivité utilise son pouvoir de taux sur la fiscalité, moins l'État la dote de financements pour ses services publics de proximité, qui pourtant, étaient à l'époque une contribution pérenne relative au transfert de compétences de l'État vers les communes. Aberrant. Nous autres, élus et administrés, devons clairement assumer financièrement les errances politiques des gouvernements successifs depuis dix ans.

Alors, les élus se mobilisent, multiplient les tribunes et les actions collectives pour tenter de se faire entendre. Via l'Union des Maires du Val d'Oise, nous avons sensibilisé nos parlementaires,

lors d'une réunion. Les demandes des communes sont simples : mise en place d'un bouclier tarifaire sur l'énergie, indexation de la DGF sur l'inflation, etc.

Nous attendons que l'État nous écoute, faute de quoi les services publics de proximité risquent le blackout territorial. Triste réalité.

Cette crise énergétique met une fois de plus en exergue une forme de déconnexion de l'État, loin des réalités de terrain. En temps normal l'État et les collectivités sont censés travailler main dans la main.

De plus, il est urgent de réaliser des investissements massifs pour rénover nos infrastructures vieillissantes (système de chauffage, isolation des bâtiments énergivores). Si nous n'avons pas attendu la crise pour enclencher cette démarche, sans épargne nous ne serons pas en mesure d'engager ces dépenses nécessaires pour minimiser notre dépendance aux énergies fossiles. C'est aussi le paradoxe de cette crise.

Pour réaliser ce double défi (maîtrise des dépenses et programmation d'investissements), nous avons travaillé dès cet été sur des solutions concrètes avec les équipes, des « parades » qui vous sont exposées dans ce numéro.

Nous nous sommes par ailleurs réunis avec les maires des communes voisines pour échanger sur les bonnes pratiques et définir un plan cohérent sur notre bassin de vie. **Pour permettre au service public de continuer à fonctionner, l'urgence est bien réelle.**

Nous avons tous notre contribution à apporter. Le plan d'urgence présenté appelle à la **responsabilité collective de chacun** dont je vous remercie sincèrement.

LE MAIRE,

Adeline Roldao-Martins



CRISE ÉNERGÉTIQUE :

la ville agit



La hausse des prix de l'électricité et du gaz frappe durement les collectivités qui font face à une explosion de leurs dépenses énergétiques : électricité et gaz.

À l'approche de l'hiver cette situation va encore s'accroître et Surveilliers ne fait pas exception à la règle.

Dans ce contexte et devant l'ampleur de la crise énergétique, il a fallu urgemment prendre des mesures pour limiter cette hausse afin de continuer à proposer un service public le plus qualitatif possible. Les arbitrages retenus se sont appuyés sur les contraintes techniques existantes : notamment sur un réseau de chauffage ancien et un réseau électrique complexe (armoires électriques) caractéristique des villages anciens.

Ces actions ont été présentées à l'occasion d'une réunion publique qui s'est tenue le 25 octobre dernier.

ÉCLAIRER DIFFÉREMMENT *pour moins consommer*

L'éclairage public représente 28 % de nos dépenses d'électricité. Du fait d'une augmentation prévisionnelle de 55 % des tarifs, la commune doit changer ses habitudes et s'adapter au contexte actuel.



C'est pourquoi, depuis le jeudi 13 octobre, **l'éclairage extérieur des bâtiments municipaux est éteint entre 21h30 et 6h00**. Cela concerne :

- ▶ le stade,
- ▶ le stand de tir,
- ▶ la Bergerie,
- ▶ la piscine,
- ▶ l'église,
- ▶ la mairie.



Cette plage horaire a été choisie en fonction des usages des différents locaux mais aussi pour permettre aux agents communaux de pouvoir effectuer leurs missions qui ont lieu tôt le matin dans certains bâtiments.



À compter de fin octobre, **l'éclairage public des axes ci-après sera éteint entre minuit et 5h30 du matin** :

- ▶ Rue de la Garenne (« Ceinture du Colombier »),
- ▶ Petit Argenteuil, chemin des Essarts,
- ▶ Frémin,
- ▶ Secteur Charles Gabel,
- ▶ Rue Pasteur, rue de la Valaise, rue du Gué.

Les lampadaires sur les giratoires seront eux aussi coupés et déposés. Seuls **les axes principaux resteront éclairés** toute la nuit (Grande Rue, rue de la Liberté, rue Jean Jaurés, rue du Houx et rue de la Gare). Quand cela est techniquement possible, sur ces grands axes, **un candélabre sur 2 sera éteint**.



De plus, la ville accentue son plan d'investissement dans la technologie LED initié en 2018. À ce jour, **80 % de l'éclairage public est en LED**. Au printemps 2023, il atteindra les **100 %** (remplacement des éclairages dans les quartiers du Jardin Frémin et du Petit argenteuil). Fin 2023, l'ensemble de nos bâtiments publics sera équipé.

*Illuminations
de Noël : seront-elles maintenues ?*



Sur ce sujet, la décision a été difficile à prendre. Après une période compliquée liée au Covid et aujourd'hui à la crise énergétique, l'équipe municipale a décidé de maintenir les illuminations de Noël sur les grands axes pour conserver l'esprit de fête et de magie du mois de décembre. Cette période sera néanmoins raccourcie du 5 décembre au 2 janvier. Rue de la Gare, les illuminations viendront en remplacement des candélabres éteints.

UNE VILLE DANS LE NOIR

est-elle moins sécurisée ?

Cette question légitime s'est déjà posée dans de nombreuses communes alentours qui ont choisi d'éteindre leur éclairage public la nuit dans certains quartiers. Les forces de l'ordre n'ont pas noté de hausse des infractions.

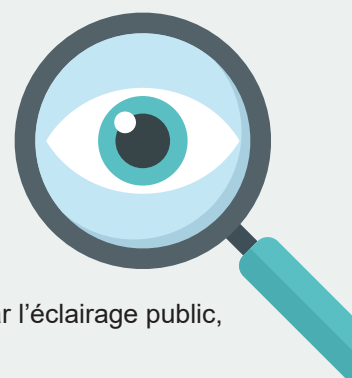
Lors de la réunion publique du 25 octobre, le Major de la Gendarmerie a pu répondre aux questions à ce sujet. Plusieurs études indiquent que, contrairement aux croyances communes, la majorité des délits ont lieu en journée. Par ailleurs, dans le noir, un malfrat se repère plus facilement ... car il doit lui-même utiliser de la lumière.

Côté sécurité routière, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'extinction de l'éclairage public durant la nuit permet de :

1. limiter la consommation d'énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
2. protéger la biodiversité en procurant un environnement nocturne à la faune et la flore respectant ainsi leur cycle naturel de reproduction et de développement : la « trame noire »,
3. préserver le ciel de la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage public,
4. réaliser des économies budgétaires.



AJUSTER LES TEMPÉRATURES

de chauffage à l'occupation des locaux

La sobriété énergétique s'impose de surcroît durant l'hiver avec la réduction des températures. Même si cette mesure peut paraître évidente, dans les faits elle n'est pas si simple à mettre en œuvre. Les bâtiments municipaux sont anciens avec du chauffage au gaz sans thermostat intégré. Il a donc fallu prendre en compte l'ensemble de ces paramètres.

L'ensemble de nos bâtiments communaux (gymnase, hôtel de ville...) sera donc soumis à une réduction de température allant de 14 à 18°C :

- ▶ Mairie : 18°C
- ▶ Gymnase : 14°C pour les sports collectifs, 18°C pour la salle de gym et 16°C pour les autres salles.

Pour les écoles en revanche, elles seront chauffées à 19°C tandis que la crèche, quant à elle, le sera à 20°C.

En parallèle, un travail a été fait pour **optimiser l'occupation des bâtiments**.

Une sensibilisation à ces questions a été faite aux différents utilisateurs. Il est important que chacun puisse appliquer les bons gestes et participe à l'effort collectif pour maintenir ces équipements ouverts. Les services de la ville seront mis à contribution pour faire les ajustements nécessaires le cas échéant.



COÛT DU CHAUFFAGE

projection sur la base d'une même consommation

	2021	2023
Groupe scolaire du Colombier	9 000 €	114 000 €
Gymnase	6 600 €	86 000 €



UNE VILLE QUI *n'a pas attendu pour agir*

Très tôt, la commune de Survilliers a vu la nécessité de tendre vers la sobriété énergétique et penser des investissements durables :

► Le passage à la LED

Depuis 2018, la Ville a décidé d'entamer sa mutation énergétique, au sein de ses bâtiments communaux, ainsi que sur l'éclairage public, en réduisant sa consommation d'électricité d'environ 50%, grâce au passage en LED. **La ville a déjà investi 100 000 € dans le changement des lampes.**

► La lutte contre la déperdition énergétique

À la suite de diagnostics thermiques, la ville a engagé la rénovation des huisseries intérieures de ses bâtiments publics, pour lutter contre les passoires thermiques. **L'investissement est en cours et s'élève déjà à plus de 130 000 € depuis 2020.**

► Les éco dispositifs

La ville a récemment équipé les parties communes de ses équipements publics, de minuteurs et de détecteurs de mouvements, afin de lutter contre le gaspillage énergétique.

► L'utilisation d'un véhicule tout électrique pour le portage des repas.

► La réalisation d'études pour investir en direction d'une transition sur le long terme : diagnostic thermique des bâtiments municipaux, rénovation de nos centrales de chauffage, réalisation de tests sur l'éclairage photovoltaïque, etc.



“ **Au total, c'est une réduction de 50% de notre consommation d'éclairage sur l'ensemble de la commune !** ”

souligne **François Varlet, Adjoint au Maire** en charge des travaux, de l'éclairage public et de la sécurité

L'équipe municipale a, par ailleurs, décidé d'accélérer la cadence en inscrivant à ses futures dépenses d'investissement :

► le remplacement des chauffages électriques à convecteur par des chauffages à inertie sèche moins énergivores.

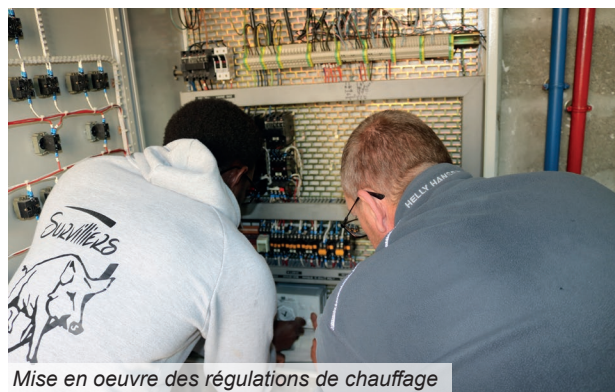
► des travaux de rénovation des équipements scolaires pour lesquels **la commune attend une réponse positive de l'État quant à l'attribution de subventions qu'elle demande.**

Une réflexion est aussi en cours sur l'installation de panneaux solaires et l'usage de dispositifs géothermiques.

Zoom sur ces hommes de l'ombre qui ont su faire preuve d'ingéniosité dans l'urgence pour travailler !



Travail sur les dispositifs électriques



Mise en oeuvre des régulations de chauffage



“ *Tout comme vous, la commune a décidé d'agir et de revoir ses pratiques énergétiques. Il nous faut gérer l'urgence et solliciter des subventions pour adapter nos infrastructures à la situation.* ”

Éric GUÉDON,

Conseiller délégué en charge de la voirie et les réseaux, la vie des quartiers, le logement et de la transition énergétique,